

# BUDGET PRIMITIF 2018

## NOTE DE PRÉSENTATION

### RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

L'article 107 de la loi Notre est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2018 du budget principal de la CC4R et des budgets annexes.

### BUDGET PRINCIPAL

La CC4R, comme de nombreuses collectivités, doit faire face à une baisse des dotations de l'État et à la hausse des dépenses notamment liées à des transferts de compétence imposés par l'État. Le budget primitif 2018 veille à maîtriser les dépenses de fonctionnement et à maintenir un investissement significatif pour assurer un service public de proximité.

Ainsi, elles financent l'intégralité de ces projets sans augmenter la fiscalité des ménages et des entreprises dont les taux n'ont jamais augmenté depuis la création de la CC4R et sont déjà largement inférieurs aux taux moyens nationaux pour le même type de communauté de communes.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la CC4R d'assurer le quotidien en regroupant les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement des services.

Le budget de fonctionnement 2018 doit prendre en compte la baisse des recettes notamment :

- La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement estimée à -23 400 € par rapport à 2017,
- La baisse des compensations des exonérations de taxes versées par l'État estimée à -6 600 € par rapport à 2017,
- La baisse des recettes issues des impôts locaux estimée - 120 000 € par rapport à 2017,
- La baisse des produits des services estimée à - 49 000 € par rapport à 2017,

Il est à noter que la CC4R peut compter sur une augmentation importante des subventions des services et des politiques de la CC4R à + 251 500 € dû au lancement d'études subventionnées.

Tout en continuant à financer les dépenses de fonctionnement de services qui augmentent avec l'augmentation du coût de la vie mais qui sont relativement faibles compte tenu des compétences exercées et du nombre d'agents.

Et en maintenant les engagements dans les différentes politiques :

- 161 000 € pour l'entretien de la voirie communautaire dont notamment la viabilité hivernale permettant un accès sécurisé à chaque centre bourg du territoire
- 100 000 € pour le déploiement de l'internet très haut débit
- Le service de transport à la demande dont le reste à charge est d'environ 10 000 € annuel
- 119 000 € pour le fonctionnement de la crèche de Dampierre et de la micro-crèche de Champlitte soit 40 places d'accueil du jeune enfant
- 56 300 € pour soutenir l'accueil des enfants durant les vacances scolaires en centre de loisirs

- 37 000 € pour soutenir les différentes associations locales dans l’animation du territoire (associations encadrant des jeunes de moins de 16 ans, associations organisant des manifestations culturelles, etc.)

Et en lançant de nouveaux projets :

- Une étude GEMAPI pour déterminer les modalités d’exercice de cette nouvelle compétence
- Une étude eau et assainissement pour définir les modalités d’organisation de ces futurs services dont la compétence sera transférée par la loi à la CC4R à horizon 2020-2026
- Une étude pré-OPAH visant à développer une politique incitative renforcée pour la rénovation de l’habitat ancien et le développement de l’offre locative

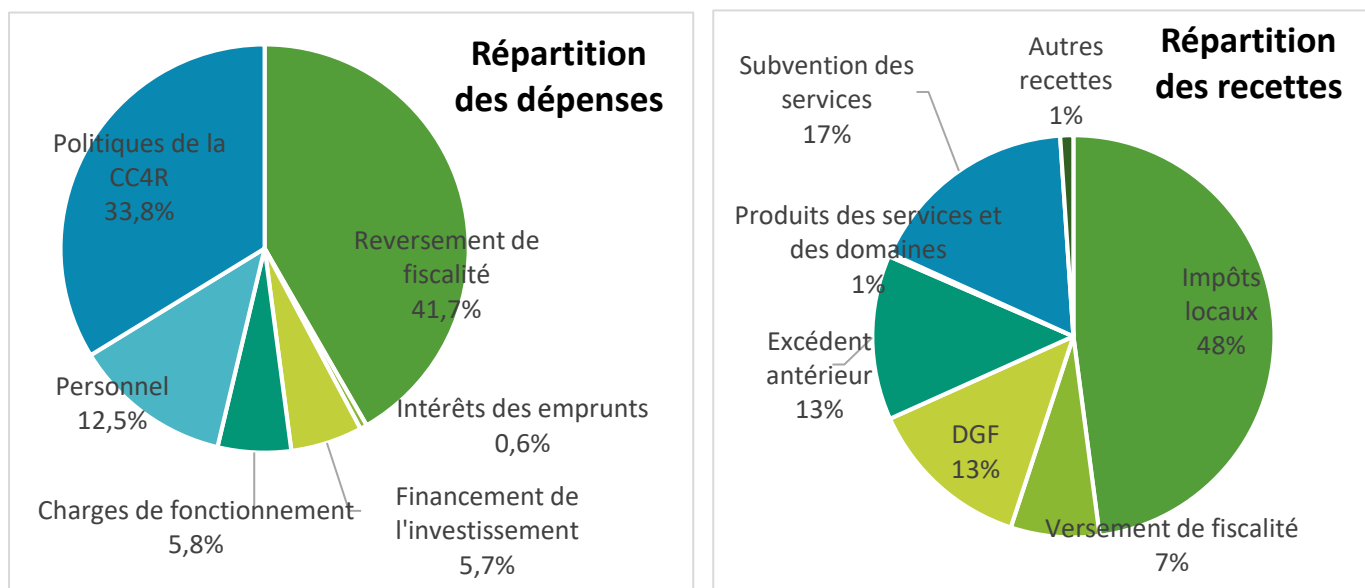
Les dépenses de la section de fonctionnement s’élèvent à 3 251 820,00 € qui correspondent pour :

- 41.7 % au reversement de la fiscalité au Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) et aux communes : premier poste de dépenses de la CC4R. cela représente un reversement de 80 % des impôts locaux perçus par la CC4R à l’État et aux communes
- 33.8 % au financement des politiques de la CC4R (subventions aux associations, Très Haut Débit, SCoT, etc.), (à noter que le très haut débit représente environ 500 000 € sur 5 ans sans aucune compensation des communes ou d’impact sur les taux d’imposition des habitants.)
- 12.5 % aux charges de personnel,
- 5.8 % aux charges de fonctionnement (électricité, assurances, etc.),
- 5.7 % au financement de l’investissement,
- 0.6 % aux intérêts des emprunts.

Les recettes de la section de fonctionnement s’élèvent à 3 550 149,04 € qui correspondent pour :

- 48 % aux impôts locaux,
- 13 % à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
- 13 % à l’excédent antérieur,
- 17 % aux subventions des services (aide de La Poste pour les Agences Postales, Intercommunales, aide du Conseil Départemental pour le Transport à la Demande, etc.),
- 7 % au versement de fiscalité (attribution de compensation des communes et compensations des exonérations de taxes)
- 1 % aux produits des services et des domaines (diverses locations, régie du Transport à la Demande, etc.),
- 1 % à d’autres recettes (essentiellement le remboursement par l’assurance des travaux de reconstruction).

Le résultat de la section de fonctionnement est de 298 329,04 € qui seront reporté en 2019.



## LA FISCALITÉ

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux seront maintenus en 2018 de manière identique à ceux fixés depuis la création de la CC4R et sont largement inférieurs aux taux moyens nationaux pour le même type de communauté de communes :

- Taxe d'habitation : 7.99 % (moyenne nationale : 8.64 %)
- Taxe sur le foncier bâti : 0.1 % (moyenne nationale : 1.55 %)
- Taxe sur le foncier non bâti : 1.09 % (moyenne nationale : 5.67 %)

Concernant les entreprises, le taux de la cotisation des entreprises sera maintenu en 2018 de manière identique à celui fixé depuis la création de la CC4R et est largement inférieur au taux moyen national pour le même type de Communauté de Communes soit à 17.51 % (moyenne nationale : 24.48 %).

## LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la CC4R. Elle est en diminution constante depuis 2012 :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	Estimation 2018	Évolution 2012-2018
626 737 €	623 298 €	604 541 €	560 712 €	521 204 €	493 394 €	<b>470 000 €</b>	<b>- 156 737 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir de la CC4R avec notamment :

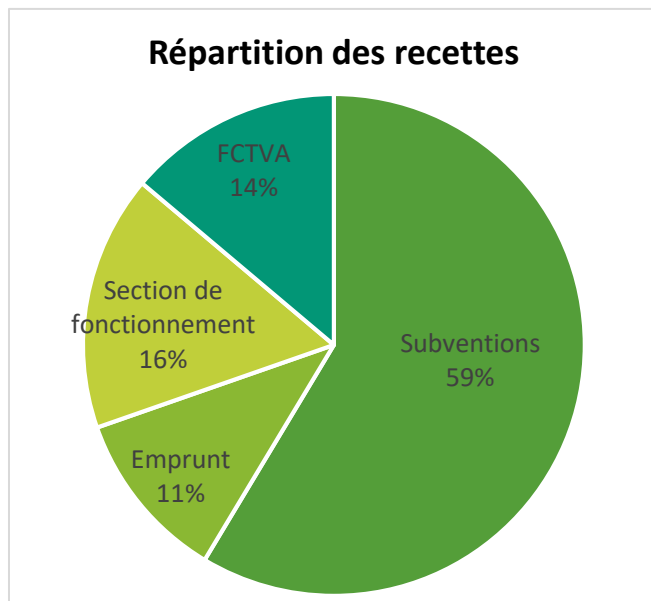
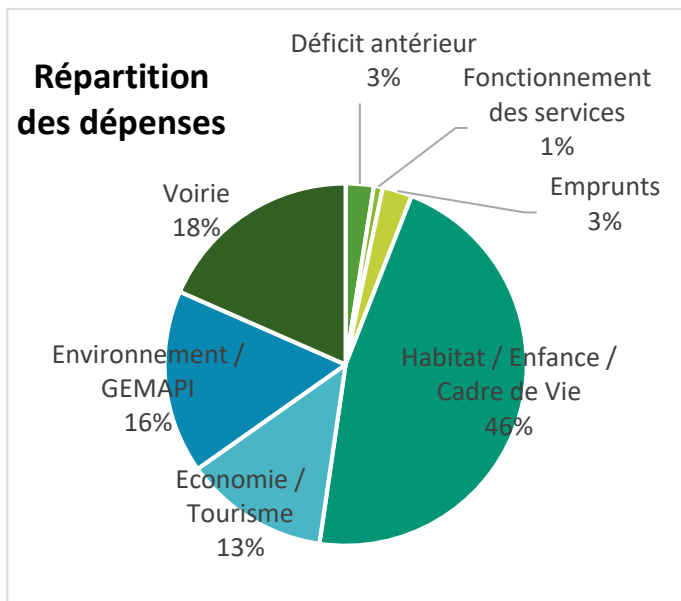
- La réalisation de travaux de voirie afin de maintenir un réseau communautaire de qualité
- Le projet de terrain synthétique qui sera utilisé par les scolaires et les clubs sportifs du territoire
- Le lancement du projet d'extension de la ZAE des Theillières sur laquelle plus aucun terrain n'est disponible pour accueillir de nouvelles entreprises
- Le projet de microcrèche de Beaujeu
- La mise en place d'un programme d'aide favorisant l'installation de nouveaux habitants sur le territoire de la CC4R ayant un volet installation et un volet en faveur de l'économie locale.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 3 259 634.59 € qui correspondent pour :

- 18 % à des travaux de voirie,
- 3 % au déficit antérieur,
- 13 % à des projets dans le domaine de l'économie et du tourisme (extension de la ZAE des Theillières, mise en place d'une politique de soutien et de développement des entreprises, etc.),
- 46 % à de l'investissement pour l'habitat, le cadre de vie et l'enfance
- 16 % pour l'accompagnement des syndicats et communes dans la protection de leur ressource en eau potable, et la réalisation de travaux sur les rivières
- 3 % au remboursement du capital des emprunts,
- 1 % à de l'investissement pour le fonctionnement des services.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 3 259 650.17 € qui correspondent pour 16 % au financement par la section de fonctionnement, 59 % aux subventions perçues pour les différents projets, 14 % au Fond de Compensation de la TVA (FCTVA), et 11 % à de l'emprunt.

Le résultat de la section d'investissement reporté en 2019 serait un excédent de 15.58 €.



## BUDGET ANNEXE DES ORDURES MÉNAGÈRES

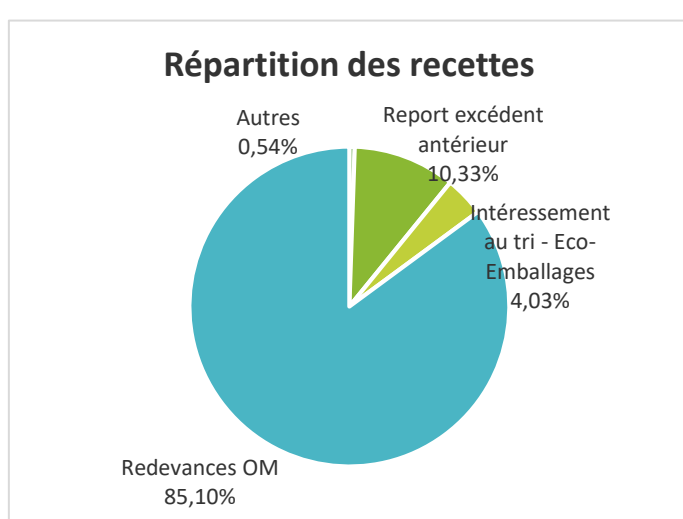
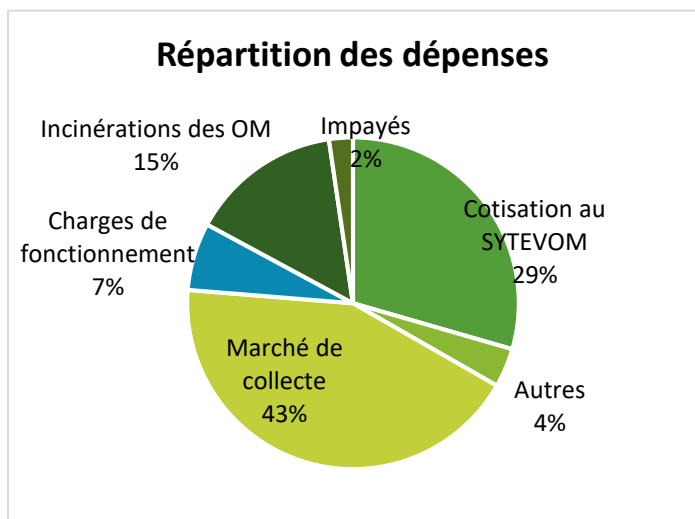
Ce service doit être financé par les redevances des usagers et non par les impôts que les contribuables versent à la CC4R et les redevances versées par les usagers ne doivent pas financer les dépenses du budget général de la CC4R. Les dépenses et recettes liées à ce service sont donc identifiées dans une comptabilité indépendante de celles de la CC4R.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement s’élèvent à 790 675.00 € dont 43 % correspondent au coût de collecte du tri et des ordures ménagères, 15 % au coût d’incinération des OM, 29 % à la cotisation versée au SYTEVOM (permettant le traitement du tri, l’accès aux déchetteries), 7 % aux charges de fonctionnement des services de la CC4R, 2 % aux coûts des impayés et 4% à d’autres charges (amortissement, coût de la post exploitation du centre d’enfouissement, coût d’achats des bacs OM et des composteurs).

Les recettes de la section de fonctionnement s’élèvent à 881 317.53 € dont 85.10 % correspondent à la redevance facturée aux usagers du service, 4.03 % à la subvention de l’ADEME pour la qualité et la revalorisation du tri, 10.33 % à l’excédent antérieur reporté, 0.54 % à d’autres recettes (vente de composteurs et de bacs OM et amortissement de subvention).

Le résultat de 2018 reporté en 2019 serait donc un excédent de 90 642.53 €.

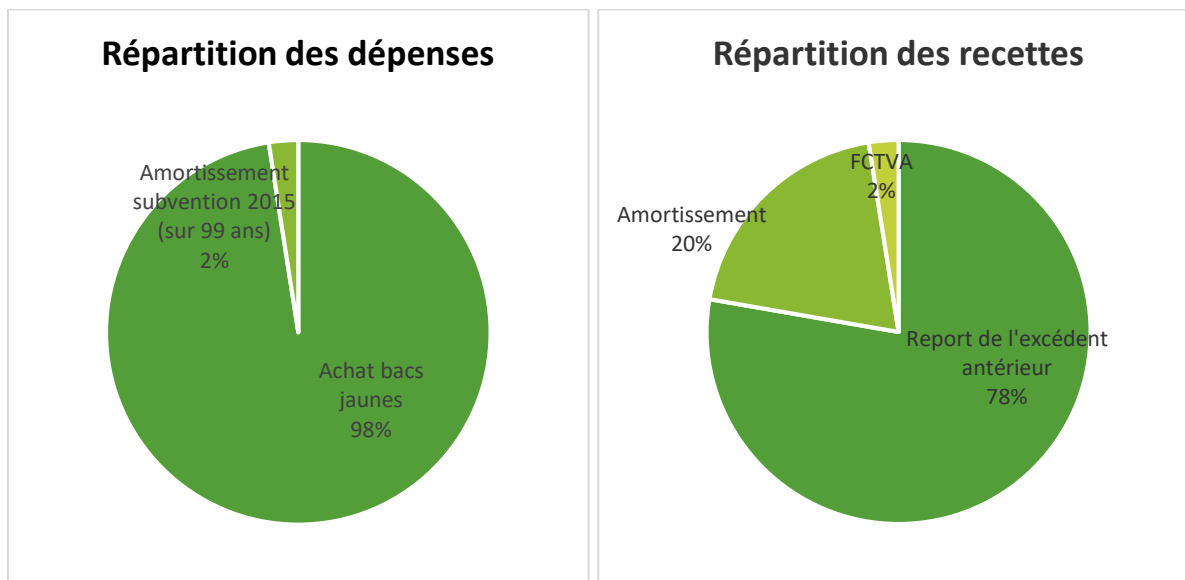


**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 10 252.53 € qui correspondent pour 98 % à l'achat de nouveau bac de tri (équipement des nouveaux foyers) et pour 2 % à l'amortissement de la subvention reçue pour la création de la déchetterie de Lavoncourt.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 64 115.36 € qui correspondent pour 78 % à l'excédent antérieur, 20 % à l'amortissement des bacs jaunes, du logiciel, des plateformes PAV et de la déchetterie de Lavoncourt et 2 % au FCTVA.

Le résultat 2018 de la section d'investissement reporté en 2019 serait un excédent de 53 862.83 €.



**BUDGET ANNEXE DU SPANC**

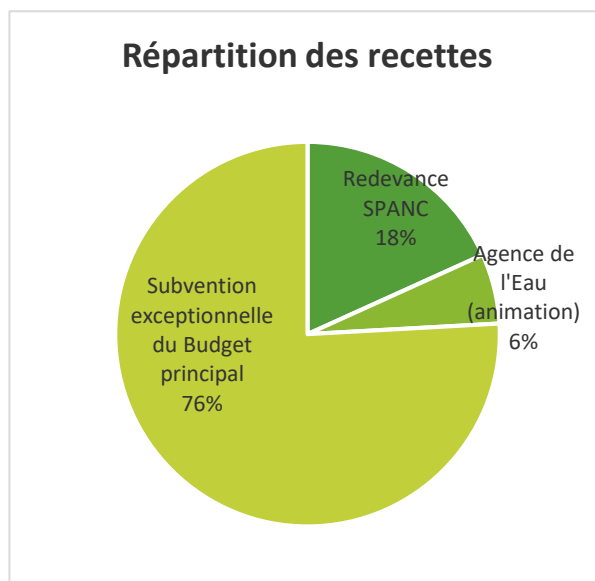
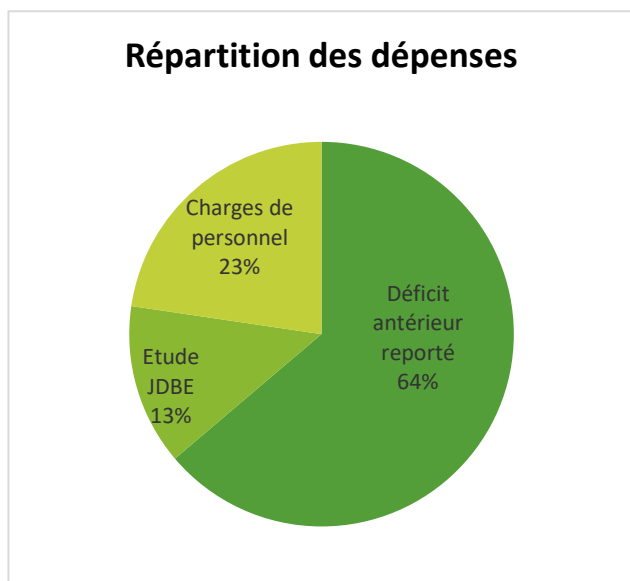
Ce service doit être financé par les redevances des usagers et non par les impôts et les redevances versées par les usagers ne doivent pas financer les dépenses du budget général de la CC4R. Les dépenses et recettes liées à ce service sont donc identifiées dans une comptabilité indépendante de celles de la CC4R.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 33 975.11 € dont 64 % correspondent au déficit antérieur reporté, 13 % aux frais de réalisation des diagnostics par le Bureau d'études JDBE et 23 % au frais de personnels dédiés à ce service.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 34 000.00 € dont 18 % correspondent à la redevance facturée aux usagers du service, 6 % à la subvention de l'agence de l'eau pour l'animation réalisé dans le cadre de la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif et 76 % à une subvention exceptionnelle du budget principal pour équilibrer le budget.

Actuellement, ce service réalise une vingtaine de contrôle par an car la majorité des installations d'assainissement non collectif ont été contrôlées en 2011-2012 et ne devront être à nouveau contrôlées qu'à partir de 2019. Ce faible nombre de contrôle entraine des difficultés pour équilibrer le budget de ce service. Cette difficulté a été intensifiée par la décision du conseil communautaire lors de la précédente mandature de rembourser une partie des contrôles réalisés suite à la constatation d'un excédent sur ce budget. Par conséquent, le conseil communautaire a voté une augmentation de 5% des redevances ce qui ne permet toutefois pas d'atteindre l'équilibre du budget. C'est pourquoi afin de financer les frais de fonctionnement du service sans une augmentation excessive de la redevance, il est également inscrit une subvention exceptionnelle du budget principal afin d'équilibrer le budget (obligation légale).



## SECTION D'INVESTISSEMENT

Il n'y a pas de section d'investissement.

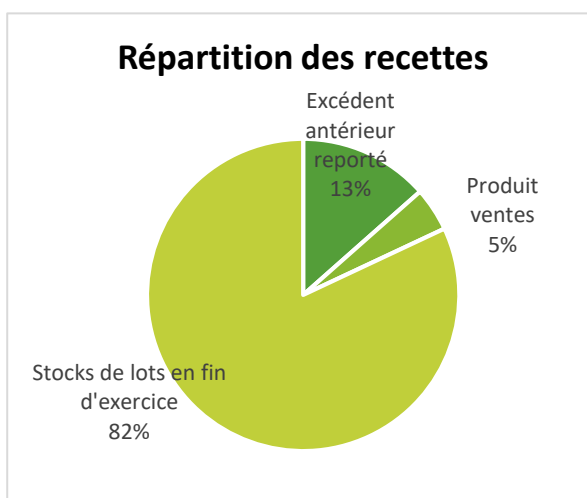
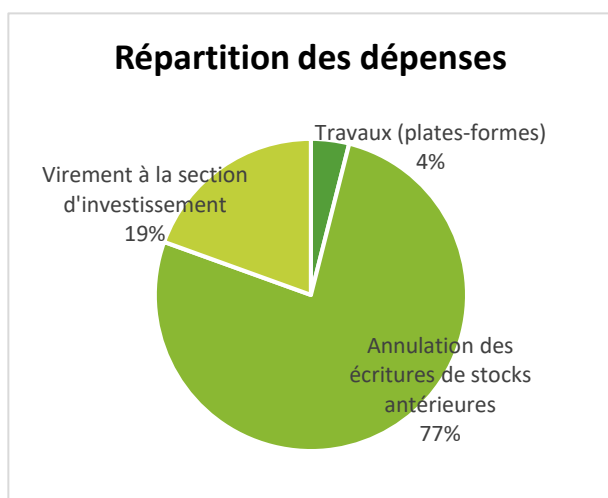
## BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DE LA CÔTE RENVERSE (DAMPIERRE SUR SALON)

Les dépenses et les recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des lots situés dans la zone d'activités de la Côte Renverse à Dampierre sur Salon sont identifiées dans une comptabilité indépendante de celle de la CC4R.

La CC4R a terminé les travaux de la 3<sup>e</sup> tranche de cette zone d'activité en 2016, c'est pourquoi la valeur du stock de lots disponibles en fin d'exercice est élevée. Cette valeur diminuera au fur et à mesure des ventes de lots.

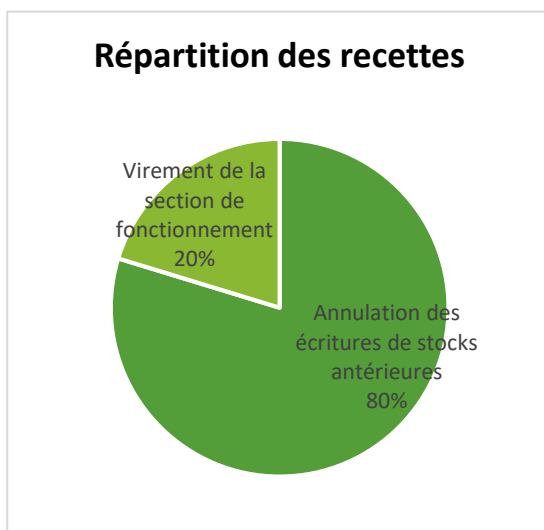
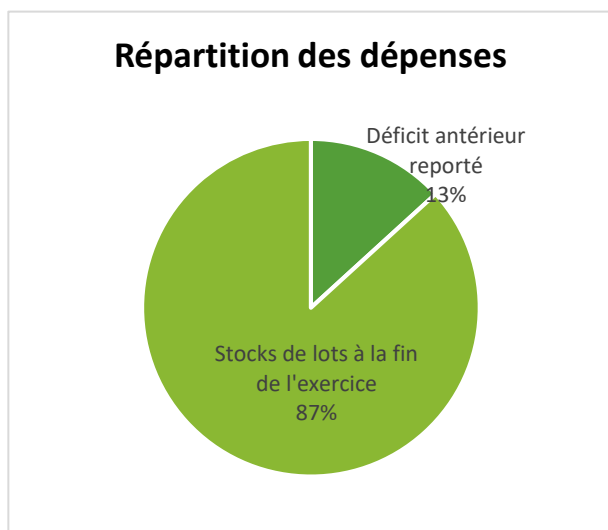
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 379 823.76 €. Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 385 449.25 €. Le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement à reporter en 2019 serait un excédent de 5 625.49 €.



**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 364 201.75 €. Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 364 823.76 €. Le résultat prévisionnel de la section d'investissement à reporter en 2019 serait un excédent de 622.01 €.

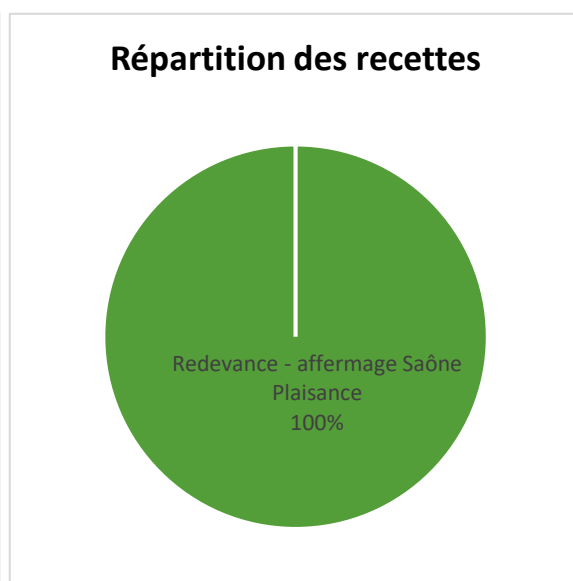
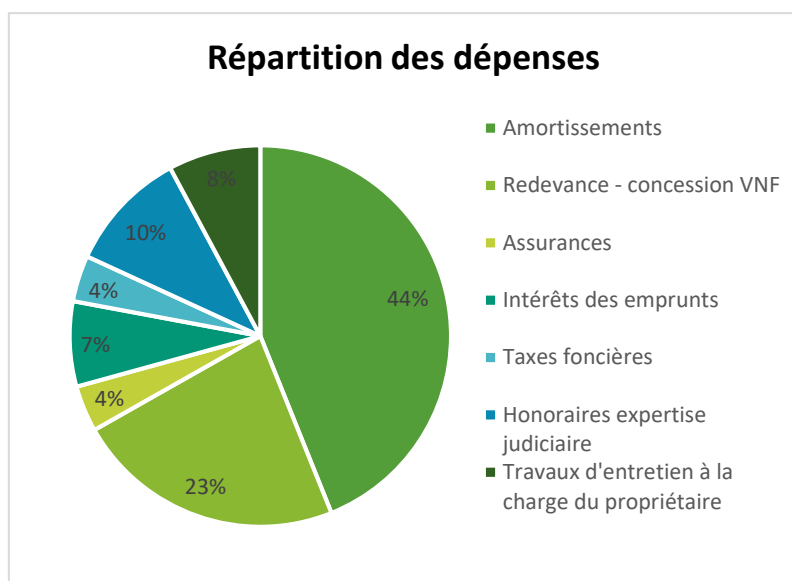


**BUDGET ANNEXE DU PORT DE SAVOYEUX**

Le Port est un Service Public à caractère Industriel et Commercial géré en délégation de service public en affermage. Dans ce cadre, la CC4R réalise l'investissement et le délégataire assure l'exploitation de l'équipement. Le fonctionnement de ce service doit être identifié dans un budget annexe. Ainsi ce service doit être financé par les redevances des usagers et non par les impôts que les contribuables versent à la CC4R.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 48 500.00 €. Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 48 500.00 €. Ce budget serait donc à l'équilibre.



**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 21 300.00 €. Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 21 300.00 €. Ce budget serait donc à l'équilibre.

